MAT[CH]zip

Fichier des numéros postaux d'acheminement

Le fichier des numéros postaux d'acheminement MAT[CH]zip contient tous les NPA de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein qui sont valables pour l'adressage. MAT[CH]zip est gratuit et peut être téléchargé sur l'Internet à tout moment et sans restrictions d'utilisation (www.poste.ch/match > Sources de données).

Contenu de MAT[CH]zip

Les différentes variantes de MAT[CH]zip sont brièvement décrites ci-après. La date des noms de fichier est représentée chaque fois en format AAAAMMJJ.

PLZ light – PLZ_L_datum.txt

Contient tous les NPA valables pour l'adressage de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein. Cette offre se limite aux éléments de données nécessaires et n'est disponible que sous la forme d'un fichier complet de tous les numéros postaux d'acheminement.

PLZ plus (état) – PLZ_P1_datum.txt resp. PLZ P2 datum.txt

Contient tous les NPA valables pour l'adressage de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein. Par rapport à PLZ light, PLZ plus (état) comprend des éléments de données complémentaires, tels qu'alternatives pour les désignations de localités, désignations de territoires de distribution, numéros des communes de l'office fédéral de la statistique (OFS). PLZ plus (état) se compose de deux fichiers. Le premier contient tous les numéros postaux d'acheminement et le second complète l'offre par des désignations alternatives de localités et de territoires de distribution.

PLZ plus (mutations) – PLZ_P1UP_datum.txt resp. PLZ_P2UP_datum.txt

Se fonde sur l'offre PLZ plus (état) et comprend uniquement les données modifiées depuis la dernière date de livraison, donc les enregistrements nouveaux, supprimés ou modifiés.

PLZ community (OFS) – PLZ_C_datum.txt Contient les communes de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein avec indication du nom de la commune, de son numéro OFS, du canton et de l'agglomération. Ces données sont tirées de la liste officielle de l'OFS. © Copyright OFS.

Périodes de mutations

Les données sont mises à jour au fur et à mesure et sont disponibles pour téléchargement, au plus tard le premier jour ouvrable de chaque mois.

Contact

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au Centre de compétences Adresses et visiter notre site Internet.

La Poste Suisse PostMail Centre de compétences Adresses Sternmatt 6 Case postale 2151 6010 Kriens 2

Tel. +41 58 448 43 00 match@poste.ch www.poste.ch/match



	PLZ light	PLZ plus	PLZ community (BfS)
Données	PLZ_L_datum.txt	PLZ_P1_datum.txt	PLZ_C_datum.txt
d'états	Données des NPA; peu d'éléments	Données des NPA; éléments supplémentaires	Données des communes
	Clé primaire = ONRP	Clé primaire = ONRP	Clé primaire = N° OFS
		PLZ_P2_datum.txt	
		Désignations alternatives et des territoires	
		Clé primaire = ONRP + numéro courant	
Données de		PLZ_P1UP_datum.txt	
mutation		Données concernant PLZ_P1	
		PLZ_P2UP_datum.txt	
		Données concernant PLZ_P2	

Explications concernant les fichiers

Tous les fichiers sont zippés et disponibles en format «ASCII ISO 8859-1». La longueur d'enregistrement est variable. Les différents champs de données sont séparés par des tabulateurs (valeur ASCII 09).

Description du fichier PLZ light

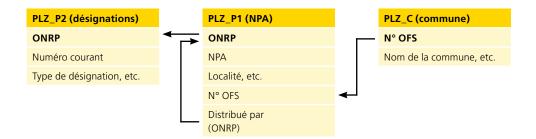
Elément de données	N° champ	Type de don- nées	Champ obliga- toire	Lon- gueur max.	Description	
Numéro d'ordre Poste (ONRP)	1	Num	oui	5	Clé primaire pour le numéro postal d'acheminement / la localité (base de données des NPA). Le numéro d'ordre Poste constitue la clé univoque et invariable du numéro postal d'acheminement. Tout nouveau NPA reçoit un nouveau ONRP. L'ONRP reste inchangé, alors que le NPA peut être modifié. A la mise hors service d'un NPA, l'ONRP qui lui était attribué n'est plus utilisé. Si, ce qui arrive rarement, le NPA est remis en service, il le sera avec l'ONRP qui lui était attribué initialement.	
Type de NPA	2	Num	oui	2 Le type de NPA permet de vérifier si un NPA est plausible, d'une manière générale, pour d adresses déterminées. 10 = Adresses de domicile et de case postale 20 = Adresses de domicile uniquement 30 = NPA pour case postale uniquement 40 = NPA d'entreprise 80 = NPA interne à la Poste (indication de l'office postal de distribution sur les étiquettes de liasses ou les inscriptions des sacs)		
Numéro postal d'acheminement	3	Num	oui	4	NPA d'adressage. La Suisse est subdivisée en neuf rayons d'acheminement, numérotés de l'ouest à l'est. Chaque rayon est subdivisé en territoires d'acheminement. Chacun de ces ter ritoires comprend au maximum cent unités. Les NPA sont structurés selon l'exemple suivant 3436 = Zollbrück 3 = Rayon d'acheminement (Berne) 34 = Rayon d'acheminement (Berthoud) 343 = Trajet (Berthoud – Langnau) 3436 = Numéro de l'office postal (Zollbrück) Valeurs valables: 1000–9999	
Chiffres complémen- taires au NPA	4	Num	oui	2	Les chiffres complémentaires servent à distinguer entre les NPA identiques à 4 positions, p. ex. 4436 00 = Oberdorf BL, à distinguer de 4436 02 = Liedertswil. Les fichiers d'adresses doivent être structurés avec les NPA + les chiffres complémentaires. Un tri sans erreur n'est possible qu'au moyen du NPA et du chiffre complémentaire. Attention: les chiffres complémentaires ne doivent en aucun cas apparaître dans l'adresse postale figurant sur l'envoi.	
Désignation de la localité, 18 positions	5	Char	oui	18	La ligne de la localité, dans l'adresse postale, doit comprendre la désignation de la localit 18 ou à 27 positions (= désignation officielle). L'ensemble constitué par le NPA à 4 positi et la désignation de la localité à 18 ou à 27 positions est univoque. Les longs noms de lo sont abrégés à la longueur de champ disponible, p. ex. pour «Neuhausen am Rheinfall»: 18 positions: Neuhausen 27 positions: Neuhausen am Rheinfall	
Désignation de la localité, 27 positions	6	Char	oui	27		
Canton	7	Char	oui	2	Abréviations officielles des plaques minéralogiques. <u>Liste complète</u> en annexe.	



Les fichiers PLZ plus (état)

Dans l'offre PLZ plus, les données de plusieurs fichiers peuvent être combinées ensemble. Voici une liste des relations possibles:

- **Un** NPA se rapporte à **une** commune exactement.
- **Une** commune peut s'étendre sur **plusieurs** NPA.
- **Un** NPA peut être relié à **plusieurs** désignations.
- **Un** NPA peut comprendre **une** mention «Distribué par».
- Une mention «Distribué par» peut être liée à plusieurs NPA.



Le territoire couvert par un NPA peut s'étendre sur deux ou plusieurs communes.

Cependant, **une seule** commune est indiquée pour chaque NPA. Il s'agit de la commune qui dispose du plus grand nombre d'adresses de bâtiment sur le territoire du NPA correspondant.

Exemple:

Le territoire du NPA «3048 Worblaufen» s'étend sur les communes de Berne et d'Ittigen. Quatre cinquième de toutes les adresses de bâtiment de 3048 Worblaufen se trouvent sur le territoire de la commune d'Ittigen. Le NPA 3048 est donc attribué à la commune d'Ittigen.



Description du fichier PLZ_P1

Elément de données	champ de obliga- gu		Lon- gueur max.	Description	
Numéro d'ordre Poste (ONRP)	1	Num	oui	5	Voir description du <u>fichier PLZ light</u>
Type de NPA	2	Num	oui	2	
Numéro postal d'acheminement	3	Num	oui	4	
Chiffre complémentaires au NPA	4	Num	oui	2	
Désignation de la localité, 18 positions	5	Char	oui	18	
Désignation de la localité, 27 positions	6	Char	oui	27	
Canton	7	Char	oui	2	
Code de langue	8	Num	oui	1	Langue (majoritaire) à l'intérieur du territoire d'un NPA: 1 = allemand, 2 = français, 3 = italien, 4 = romanche. La langue principale est indiquée pour les localités multilingues.
Code de langue, divergent	9	Num	_	1	Autre langue à l'intérieur d'un NPA. Un code de langue différent peut se présenter pour chaque NPA.
Appartenance au fichier de tri	10	Num	oui	1	Indique si le NPA est compris dans le «fichier de tri» (MAT[CH]sort) ou non: 0 = non compris, 1 = compris. Les informations de distribution avec adresses (uniquement NPA et rues) sont publiées dans le fichier de tri.
Distribution des lettres par	11	Num	-	5	Renvoi à l'office d'exploitation se chargeant de manière prépondérante de la distri- bution des lettres pour le NPA d'adressage. Cette information peut éventuellement être utilisée pour les inscriptions sur les sacs.
Nom de la commune OFS (N° OFS)	12	Num	oui	5	Numérotation utilisée par l'OFS pour les communes politiques de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein.
Date de validité	13	Date	oui	8	Indique à partir de quand les données sont valables (format AAAAMMJJ).

Fichier PLZ_P2

Elément de données	N° champ	Type de don- nées	Champ obliga- toire	Lon- gueur max.	Description
Numéro d'ordre Poste (ONRP)	1	Num	oui	5	Voir description du <u>fichier PLZ light</u>
Numéro de séquence	2	Num	oui	3	Numéro d'ordre de la désignation à l'intérieur d'un ONRP. Ce numéro est attribué comme clé (key) à chaque désignation alternative ou de territoire. En cas de suppres- sion, il n'est plus réutilisé. Les valeurs valides se situent entre 001 et 999.
Type de la désignation	3	Num	oui	1	Deux types de désignations existent: 2 = Désignation de la localité, alternative ou dans une autre langue, autorisée pour l'adressage. Cette désignation peut être utilisée avec le NPA, p. ex.: 6085 Hasliberg Goldern > 6085 Goldern ou 1200 Genève > 1200 Genf 3 = Désignation du territoire, peut être utilisée dans la ligne d'adresse, mais pas avec le NPA dans la ligne de la localité. Par exemple, la désignation de territoire Tenigerbad est adressée de la manière suivante: Tenigerbad 7173 Surrein
Code de langue	4	Num	oui	1	Voir description du <u>fichier PLZ light</u>
Désignation, 18 positions	5	Char	oui	18	
Désignation, 27 positions	6	Char	oui	27	



Les fichiers PLZ plus (mutations)

Description du fichier PLZ_P1UP

Le fichier PLZ_P1UP contient les mêmes éléments de données que le fichier PLZ_P1 (champs 1 à 13), plus les éléments suivants:

Elément de données	N° champ	Type de don- nées	Champ obliga- toire	Lon- gueur max.	Description	
Update-séquence	14	Num	oui	5	Indique dans quel ordre les mutations d'un fichier de mutation doivent être traitées.	
Statut des mutations	15	Num	oui	1	Le statut d'une mutation peut être le suivant: 1 = nouvel enregistrement – nouveau ONRP 2 = enregistrement modifié (mutation d'un NPA ou d'un de ses attributs, p. ex. désignation de la localité > l'ONRP reste inchangé) 3 = mis hors service 4 = NPA remis en service (le NPA peut être réactivé, dans des cas rares > l'ONRP et le NPA sont alors réactivés)	
NPA case postale de remplacement	16	Num	-	6	A la mise hors service d'un NPA, il est parfois possible que toutes les adresses d cases postales de l'ancien NPA soient attribuées à un autre NPA (= NPA de rem	
ONRP du NPA case postale de remplacement	17	Num	_	5	cement). Dans un tel cas, «l'autre» NPA est indiqué dans le champ «NPA case pos- tale de remplacement». En conséquence, la clé primaire pour «l'autre» NPA est in- diquée dans le champ ONRP du NPA de remplacement. Si par exemple «6882 00 Brusata» est mis hors service avec le statut de mutation 3, «6830 01» (Chiasso 1) sera indiqué comme NPA de remplacement pour les adresses de cases postales.	
NPA domicile de remplacement	18	Num	_	6	A la mise hors service d'un NPA, il est parfois possible que toutes les adresses de domicile de l'ancien NPA soient attribuées à un autre NPA (= NPA de remplacement).	
ONRP du NPA domicile de remplacement	19	Num	-	5	Dans un tel cas, «l'autre» NPA est indiqué dans le champ «NPA domicile de remplacement». Par conséquent, la clé primaire pour «l'autre» NPA est indiquée dans le champ ONRP du NPA domicile de remplacement. Si par exemple «6882 00 Brusata» est mis hors service avec le statut de mutation 3, «6883 00» (Novazzano) sera indiqué comme NPA de remplacement pour les adresses de domicile.	

Description du fichier PLZ_P2UP

Le fichier PLZ_P2UP contient les mêmes éléments de données que le fichier PLZ_P2 (champs 1 à 6), plus les éléments suivants:

Elément de données	N° Type champ de don- nées		Champ obliga- toire	ga- gueur	Description	
Update-séquence	7	Num	oui	5	Indique dans quel ordre les mutations d'un fichier de mutation doivent être traitées.	
Statut des mutations	8	Num	oui	1	Le statut de mutation peut être le suivant: 1 = nouvel enregistrement / nouvelle désignation 2 = enregistrement modifié 3 = mis hors service	
Désignation de territoire: propre NPA, nouveau	9	Num	_	6	Une désignation de territoire reçoit dorénavant son propre NPA. Par conséquent, la c primaire pour le nouveau NPA est indiquée dans le champ ONRP «propre NPA, nouveau	
Désignation de territoire: ONRP propre NPA, nouveau	10	Num	_	5	Par exemple, la désignation de territoire «Hattenhausen» se trouvait auparavant sou le NPA «8564 05 Lipperswil». Dorénavant, elle figure sous son propre NPA, à savoir «8564 07 Hattenhausen». Dans un tel cas, la désignation de territoire Hattenhausen est mise hors service dans le fichier de mutation, avec le statut de mutation 3, et «8564 07» (Hattenhausen) est indiqué comme «désignation de territoire, propre NPA	
Désignation de territoire: rattachement à un nouveau NPA	11	Num	-	6	Une désignation de territoire est assujettie à un autre NPA. Par conséquent, la primaire pour le nouveau NPA est indiquée dans le champ ONRP «rattacheme un nouveau NPA». Par exemple, la désignation de territoire «Beffeux» figurait	
Désignation de territoire: ONRP rattachement à un nouveau NPA	12	Num	-	5	ravant sous le NPA «1896 00 Vouvry». Dorénavant, elle figure sous le NPA existant déjà «1899 00 Torgon». Dans un tel cas, la désignation de territoire «Beffeux» est mise hors service avec le statut de mutation 3 dans le fichier de mutation et «1899 00» (Torgon) est indiqué comme «désignation de territoire, rattachement à un nouveau NPA».	



Fichier PLZ community (OFS)

© Copyright OFS, 2010 Neuchâtel

Elément de données	champ de obliga- gue		Lon- gueur max.	ır <mark> </mark>		
Numéro de la commune OFS (N° OFS)	1	Num	oui	5	Numérotation de l'OFS pour les communes politiques de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein.	
Nom de la commune	2	Char	oui	30	Nom officiel de la commune selon la liste des communes de Suisse de l'OFS	
Canton	3	Char	oui	2	Abréviation du canton (comme sur les plaques minéralogiques). Voir descriptions du <u>fichier PLZ light</u> ou <u>la liste complète en annexe</u> .	
Numéro de l'agglomération	4	Num	-	5	Les agglomérations sont définies par l'OFS (la Suisse a 34 agglomérations). Le centre d'une agglomération est la commune de base, c'est-à-dire une ville où se concentrent les courants économiques et culturels ainsi que les prestations d'une région. A côté de la cohérence au niveau des constructions entre la commune de base et les communes extérieures, des relations de pendulaires sont nécessaires à l'intérieur d'une agglomération. Numéro Nom de la commune Numéro de l'agglomeration (=N° OFS) 351 Bern (=Kerngemeinde) 351 Berne 352 Bolligen 351 Berne 362 Ittigen 351 Berne 358 Stettlen 351 Berne	

Annexe

En concordance avec la liste officielle de l'OFS, l'abréviation de canton «FL» est utilisée pour les communes et les NPA de la Principauté de Liechtenstein.

Pour les localités situées en Allemagne ou en Italie et ayant un NPA suisse, la Poste a défini les valeurs «DE» ou «IT» dans le champ Canton.

Canton	Canton	Canton	Canton
AG	Argovie	OW	Obwald
Al	Appenzell Rhodes intérieures	SG	St-Gall
AR	Appenzell Rhodes extérieures	SH	Schaffhouse
BE	Berne	SO	Soleure
BL	Bâle-Campagne	SZ	Schwyz
BS	Bâle-Ville	TG	Thurgovie
FL	Principauté de Liechtenstein	TI	Tessin
FR	Fribourg	UR	Uri
GE	Genève	VD	Vaud
GL	Glaris	VS	Valais
GR	Grisons	ZG	Zoug
JU	Jura	ZH	Zurich
LU	Lucerne	DE	Allemagne (uniquement pour 8238 Büsingen)
NE	Neuchâtel	IT	Italie (uniquement pour 6911 Campione)
NW	Nidwald		







